

Cote du document: EB 2013/109/R.6/Add.1
Point de l'ordre du jour: 4 b)
Date: 6 août 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrir pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Réponse de la direction à l'évaluation au niveau de l'institution de la Politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Shyam Khadka

Administrateur principal de portefeuille
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: s.khadka@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent neuvième session
Rome, 17-19 septembre 2013

Pour: **Examen**

Réponse de la direction à l'évaluation au niveau de l'institution de la Politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution

A. Introduction

1. La direction se félicite de l'occasion qui lui est donnée de faire part de sa réponse à l'évaluation au niveau de l'institution de la Politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution. Elle estime que l'approche adoptée pour cette évaluation est pragmatique et objective, que sa portée est exhaustive et qu'elle a été menée de manière consultative et participative.

B. Résultats

2. En ce qui concerne les résultats d'ensemble, la direction a pris note de la conclusion selon laquelle d'une part, "le changement apporté au modèle opérationnel du FIDA, qui associe supervision directe et décentralisation, a généré des avantages importants pour le Fonds et ses membres" et, d'autre part, le niveau et la qualité de la supervision directe et de l'appui à l'exécution assurés par le FIDA sont "désormais comparables à ceux fournis par d'autres IFI [institutions financières internationales] qui ont dans ce domaine une expérience de plusieurs années" (paragraphe 218).
3. Concernant l'évaluation de la Politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution, la direction du FIDA est en accord avec la conclusion issue de l'évaluation, à savoir que les indicateurs clés de performance du cadre de résultats de la supervision et de l'appui à l'exécution (SAE) ont été atteints (paragraphe 45) et que la politique a été efficacement mise en œuvre (paragraphe 46). La direction a également pris note des résultats de l'enquête sur la formation à la supervision, notamment s'agissant de la nécessité de mettre en place, à l'intention du personnel des bureaux de pays du FIDA, un module distinct sur les aspects fiduciaires.
4. Concernant les constatations relatives aux activités de SAE au niveau des projets, la direction du FIDA prend acte du fait que les chargés de programme de pays préféreraient que les missions de supervision soient plus longues. La direction partage la conclusion selon laquelle la durée actuelle moyenne de 12 jours devrait correspondre à la durée minimum (paragraphe 57). La direction a également pris note de la conclusion de l'évaluation selon laquelle le FIDA avait obtenu de meilleurs résultats que d'autres IFI en termes de participation des gouvernements aux missions de supervision (paragraphe 216). Elle approuve par ailleurs le principe selon lequel il est nécessaire de favoriser l'appropriation du processus de supervision par les gouvernements et les unités de gestion de projet (paragraphe 67). Elle apprécie les efforts déployés par l'équipe d'évaluation afin de recenser les bonnes pratiques observées dans les projets appuyés par le FIDA au Soudan. Au fil du temps, le nombre de projets pour lesquels sont conduites des enquêtes de référence a augmenté. Cependant, compte tenu de l'enveloppe actuelle de financement et de la procédure du cycle de projet, il est peu probable que la plupart des enquêtes de référence soient réalisées avant l'approbation du projet (paragraphe 90), même si la direction est d'avis que la réalisation d'enquêtes de référence précoces constitue une bonne pratique.
5. La direction du FIDA, prenant note de la conclusion de l'évaluation selon laquelle les rapports sur l'examen annuel du portefeuille régional sont de très bonne qualité, tient à souligner que ce niveau de qualité ne baissera pas à l'avenir (paragraphe 100). Elle est sur le principe en accord avec l'équipe d'évaluation, à savoir qu'il faudrait encourager autant que possible la participation d'experts locaux au processus de supervision. De même, la direction du FIDA explorera les différentes options d'examen de la passation des marchés relatifs aux projets, avant de prendre une décision appropriée. Un exercice d'audit interne de la

passation des marchés relatifs aux projets est en cours et les résultats seront pris en compte dans le processus d'examen et de prise de décisions.

6. En ce qui concerne les coûts unitaires de supervision au FIDA, la direction est d'avis qu'ils ont été quelque peu surestimés, notamment pour ce qui est des dépenses liées aux consultants et autre personnel et, dans une moindre mesure, des autres rubriques. Sur ce point, il aurait été possible d'adopter une approche plus directe pour estimer les coûts unitaires et établir des comparaisons avec d'autres IFI. La direction partage cependant la conclusion selon laquelle le FIDA est parvenu à offrir des services de SAE à un coût bien inférieur à celui qui aurait été encouru s'il avait continué à faire appel à des institutions coopérantes pour superviser ses projets.

C. Conclusions et recommandations

7. La direction du FIDA souscrit aux conclusions formulées par l'équipe d'évaluation – en particulier la grande pertinence de la politique et les réalisations majeures auxquelles le Fonds est parvenu. Elle est donc en accord avec les notes de performance attribuées aux différents aspects de la politique et aux activités de SAE au niveau des projets. Elle est également en accord sur les domaines où des améliorations sont possibles, notamment la nécessité d'allonger la durée des missions de supervision; de renforcer l'appropriation du processus de supervision par les pays; de mieux gérer, dans le cadre de la supervision, les grandes questions relatives aux politiques agricoles; de réorienter le programme de dons afin de promouvoir de manière plus stratégique l'efficacité globale de la supervision au FIDA; et de faire en sorte que les objectifs des programmes d'options stratégiques pour le pays et des projets soient plus réalistes. Même si la direction estime elle aussi qu'il serait souhaitable d'allonger la durée des missions de supervision, elle tient à préciser que les contraintes budgétaires ne laissent en ce sens qu'une marge limitée.
8. La direction du FIDA accueille favorablement les suggestions qui ont trait aux points suivants: que l'aide-mémoire soit traduit dans les langues locales (paragraphe 82); et que la notation de la probabilité que le projet atteigne l'objectif de développement soit reportée jusqu'à l'examen à mi-parcours (paragraphe 84). La direction du FIDA prend note du modèle de mission de supervision proposé dans l'encadré 7 du rapport d'évaluation et l'étudiera dans le détail en vue de son application éventuelle. La question du renforcement de la participation du personnel national au processus de supervision du FIDA est valable et deviendra une pratique courante du FIDA. La direction du FIDA prend également note de l'évaluation plus positive que la présente ENI fait des efforts déployés par le Fonds dans le domaine de la gestion des savoirs.
9. Concernant les recommandations, la direction est dans l'ensemble d'accord avec les huit recommandations issues de l'évaluation. Cependant, pour ce qui est de la Politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons, il est important de noter qu'une évaluation indépendante est actuellement menée à cet égard, et la direction attendra donc qu'elle soit terminée avant d'apporter tout changement majeur à ladite politique, en particulier s'agissant du système d'allocation des dons. Concernant le renforcement des possibilités de concertation sur les politiques, la direction du FIDA partage les recommandations issues de l'évaluation. Le FIDA s'est engagé dans un processus de renforcement des capacités internes sur les questions relatives aux politiques et de concertation sur les politiques avec différentes parties prenantes dans les pays. Cette initiative se heurte toutefois elle aussi à des contraintes budgétaires. Concernant le renforcement des systèmes de suivi-évaluation (S&E) au niveau des projets, même si les recommandations tiennent compte des résultats, il est important de reconnaître que cette question touche pratiquement tous les projets et programmes mis en œuvre par toutes les organisations internationales de développement. Le FIDA améliore cependant, en fonction des ressources disponibles, la qualité de son impact en intervenant au

niveau de la conception et de la supervision des systèmes de S&E pour les projets et programmes. De même, au fil des ans, le pourcentage de projets dans le cadre desquels sont effectuées des enquêtes de référence a augmenté. Avec l'enveloppe de financement et le cycle de projet actuels, la plupart des enquêtes de référence sont réalisées une fois le projet approuvé.

10. Sous réserve des contraintes et des limites mentionnées ci-dessus, la direction donnera suite à toutes les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation au niveau de l'institution. Pour ce faire, elle procédera à la révision des Directives relatives à la supervision et à l'appui à l'exécution et des instructions administratives concernant l'aide-mémoire, pour y apporter les modifications nécessaires, et publiera une version révisée de ces documents avant le 31 mars 2014. En outre, elle présentera une proposition de don au Conseil d'administration, à la présente session, afin que celui-ci approuve l'octroi de ressources pour offrir une assistance technique aux pays emprunteurs dont la performance est faible et leur permettre ainsi de renforcer leurs capacités de conception, d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets appuyés par le FIDA. De plus, dans le cadre de ce don, le FIDA collaborera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) afin de mobiliser des ressources techniques additionnelles pour le déploiement d'efforts similaires de renforcement des capacités. Sur la base de cette proposition, une initiative plus ample sera présentée à une session future du Conseil, dans le cadre d'un fonds spécial multidonateur.